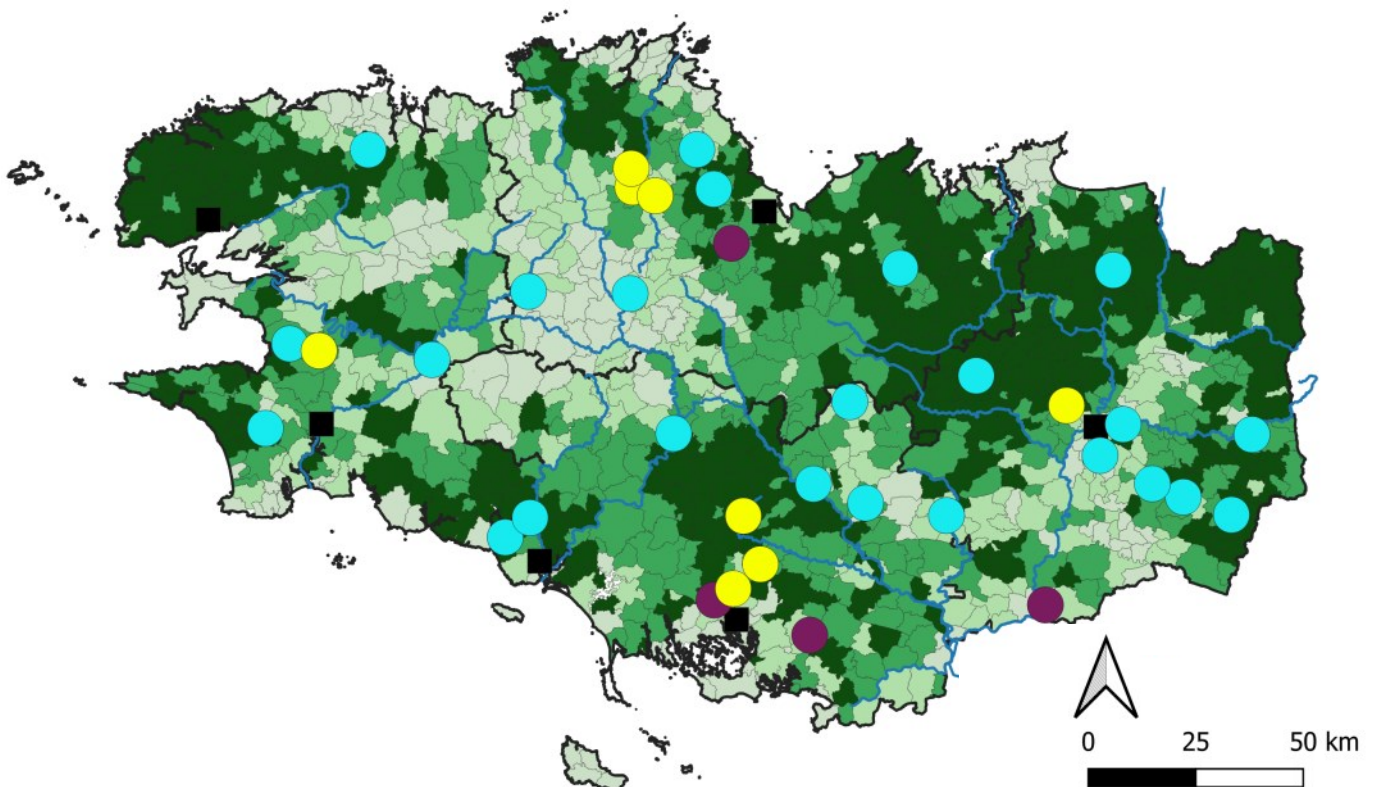


SOMMAIRE

Réseau BSV.....	1
Bilan sanitaire et climatique	2
Réseau de piégeage.....	3
Bilan régional des captures de pyrales et de sésamies.....	3
Bilan des infestations larvaires.....	4
Autres ravageurs de début de cycle.....	5
Chrysomèle du maïs.....	5
Bilan désherbage.....	5

Réseau BSV

Le BSV maïs en région Bretagne vise à décrire l'état sanitaire hebdomadaire de la région en s'appuyant sur l'observation d'un réseau de parcelles. Depuis quelques années, il a été décidé de se concentrer majoritairement sur les ravageurs type foreur tel que la pyrale et la sésamie du maïs. Ce bulletin dresse principalement le bilan de la pression pyrale de la campagne 2023. Au total 37 parcelles ont été suivies, réparties sur 37 communes. 3 structures ont participé au réseau d'observation (Chambres d'Agriculture, Fredon Bretagne, FMC).



LEGENDE

Part du maïs dans la SAU (%). Découpage communal
Source RPG parcelles 2021

Part du maïs dans la SAU 2021 (en %)

- 30 et plus
- entre 25 et 30
- entre 20 et 25
- moins de 20

Type de suivi des parcelles de maïs

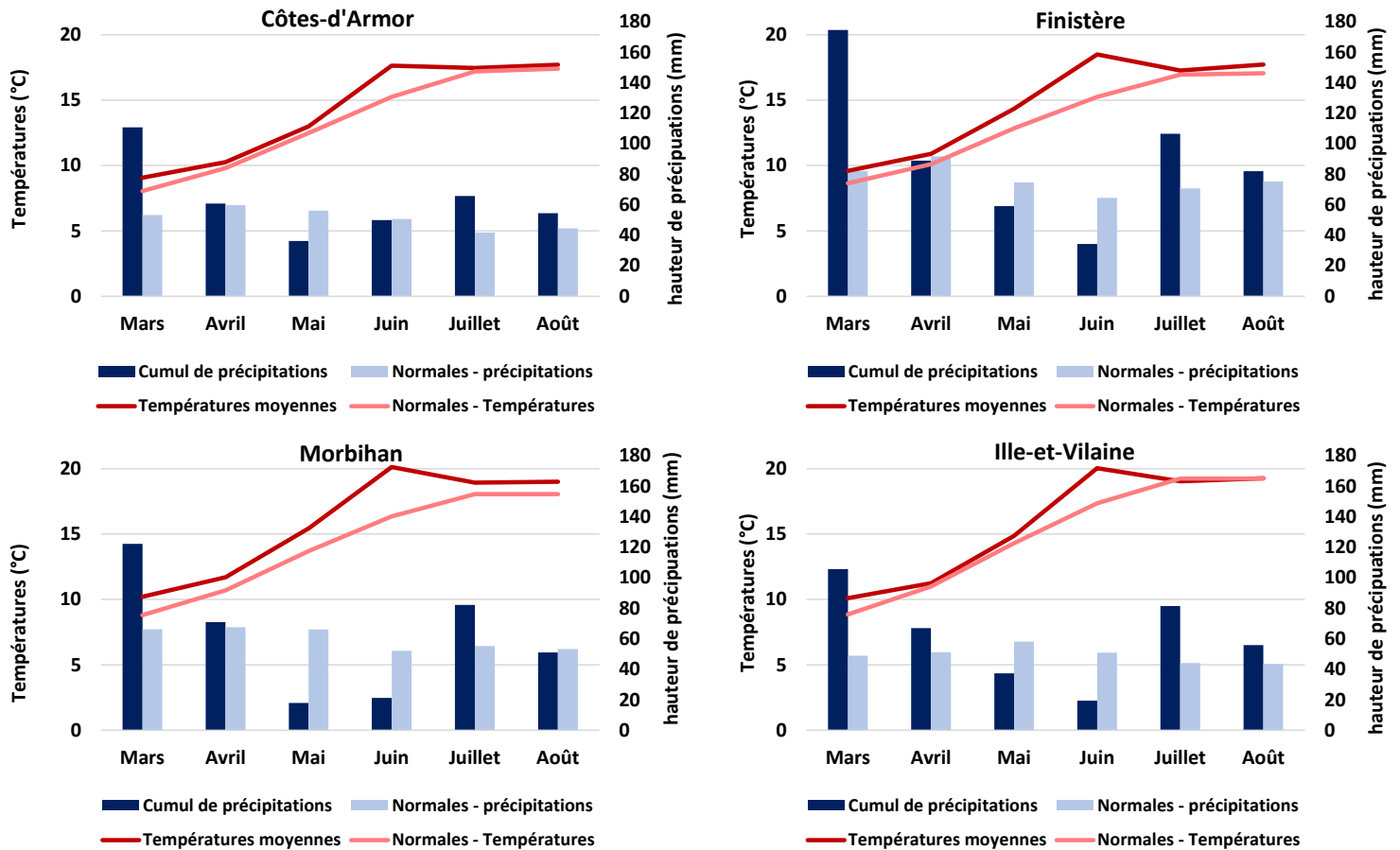
- piégeage uniquement
- comptage larvaire uniquement
- piégeage+comptage larvaire

Carte 1 : présentation du réseau de parcelles de maïs



Bilan sanitaire et climatique

Une première vague de semis a été faite fin avril, mais ils ont été minoritaires. Sur cette période, la fraîcheur et l’humide n’ont pas été propices à de bonnes conditions de levées. Résultats ces semis précoces ont été moyennement à fortement touchés par la géomyze. L’année s’est aussi caractérisée par des dégâts de vers gris, ravageur assez rare en Bretagne. Enfin les foreurs (pyrale et sésamie) ont été peu présents et ont occasionné très peu de dégâts.



Graphique 1 : Données météo mensuelle par département. Source : météodata et météoFrance (Normales).

MALADIES/RAVAGEURS	QUALIFICATION DE LA PRESSION 2023	COMPARAISON avec 2022
Printemps 2023		
Pyrale du maïs	Faible	=
Sésamie (noctuelle) du maïs	Faible	=
Chrysomèle du maïs (diabrotica)	Nulle	=
Corvidés	Moyenne	=
Pucerons	Faible	-
Limaces	Faible à Moyenne	+
Taupins	Faible	=
Géomyzes	Moyenne à forte	+
Mouches du semis	Faible à Moyenne	+
Oscinies	Faible à Moyenne	+

Tableau 1 : Bilan sanitaire des principaux bio-agresseurs du maïs, de la campagne 2023.



Pyrale (*Ostrinia nubilalis*) et sésamie (*Sesamia nonagrioides*)

Le réseau de piégeage

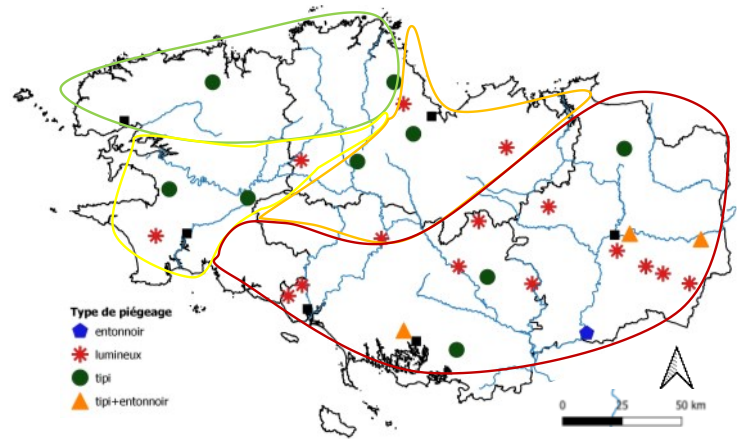
Le suivi au niveau régional de la pyrale et de la sésamie a été découpé en 4 zones avec une pression potentielle +/- forte. Il prend en compte notamment la pression de la pyrale, en adultes et en larves, observée lors des campagnes précédentes mais aussi l'offre en température. 4 zones de risque à pression potentielle ont été définies. Ces zones définies en 2023 pourront être revues en fonction de l'évolution de la présence de pyrales et de sésamies.

Très élevée, majoritairement en Ile-et-Vilaine et dans le sud-ouest du Morbihan.

Elevée, qui prend le centre du Morbihan et le centre des Côtes-d'Armor.

Moyen, sur la partie sud du Finistère et une petite partie sud-ouest des Côtes-d'Armor.

Faible, qui occupe la partie nord-ouest du Finistère et une partie de l'ouest Armoricain.

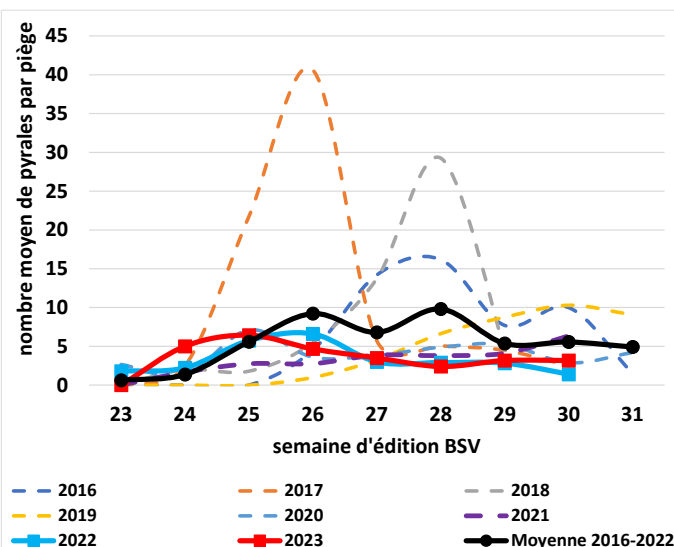


Carte 2 : présentation du réseau de pièges pyrale et des zones à pression potentielle.

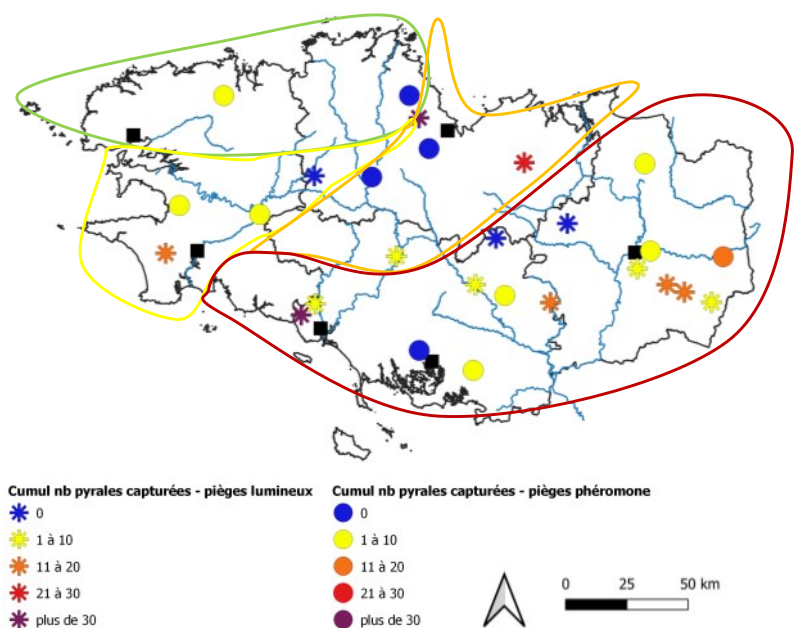
Bilan régional des captures de pyrales et sésamies

Pyrale :

La dynamique de vol de 2023 a été un peu plus précoce que 2022 et avec des captures légèrement plus importantes en début de campagne. Les 1ères captures ont été faites dans le sud Morbihan (Guidel) dans la semaine du 8 au 13 juin. Les deux semaines suivantes, les captures se sont étendues sur les secteurs sud de la région et dans l'est Côtes-d'Armor. C'est sur cette période, qui s'est étalée du 15 juin au 27 juin, qu'a eu lieu le pic de capture. Sur les semaines qui ont suivi, jusqu'au 25 juillet, les captures ont diminué mais elles se sont progressivement faites sur l'ensemble de la région. Au global, la pression a été faible et très similaire à l'année précédente bien qu'un peu plus intense en début de campagne.



Graphique 2 : pluriannuelles de l'évolution hebdomadaire du nombre moyen de pyrales par piège positif.



Carte 3 : Répartition des parcelles suivies pour le piégeage d'adultes de la pyrale.



Bilan régional des captures de pyrales et sésamies

Sésamie :

La sésamie est un autre papillon foreur proche de la pyrale. Sa présence est avérée depuis 2020 et son suivi est établi depuis 2021 par l'intermédiaire de pièges à phéromone et pièges lumineux.

Des captures ont été faites sur la partie sud Bretagne dans les communes de Plescop (cumul de 8 sésamies), St Anne sur vilaine (11 sésamies), Guer (5 sésamies) et la Guerche-de-Bretagne (1 sésamie).

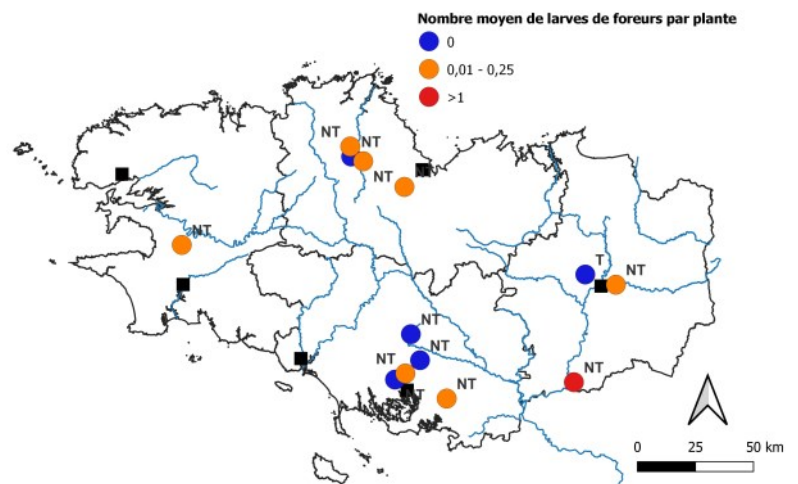
Par rapport aux années précédentes, il s'agit des mêmes secteurs de captures. D'après les données du réseau BSV, la sésamie ne semble pas encore être présente dans les Côtes-d'Armor, le Finistère et le nord de l'Ille-et-Vilaine.

Bilan des infestations larvaires

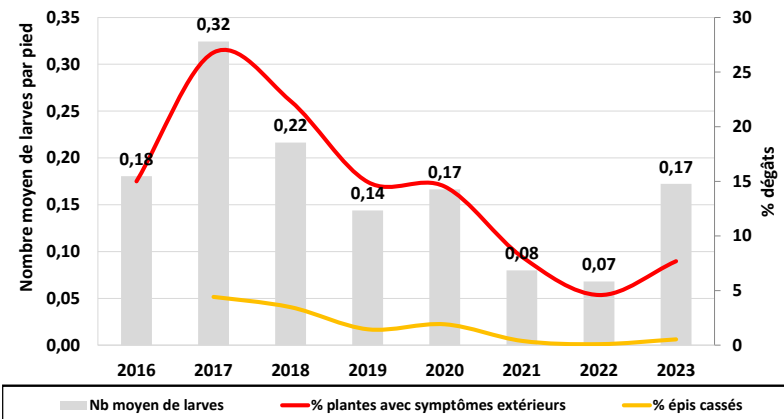
Le suivi des infestations larvaires à l'automne est une notation qui permet :

- D'évaluer la pression de l'année écoulée (nb larves et dégâts).
- D'aider à estimer la pression potentielle pour l'année suivante.

Pour le maïs, on considère qu'au-delà de 0,8 larve de pyrale par plante, le seuil de risque pour l'année N+1 est atteint. Entre 0,5 et 0,8 larve par plante, la vigilance doit être de mise. En dessous, la pression est considérée comme faible.



Carte 4 : Répartition des parcelles suivies pour le comptage larvaire. (T=parcelle traitée et NT=parcelle non traitée).



Graphique 3 : Comparaison pluriannuelle du nombre de larve par plante, du % de plantes attaquées et du % d'épis cassés.

Ce bilan des infestations peut permettre d'anticiper les risques en termes d'attaques de pyrales pour la campagne suivante (2023). En effet, l'hypothèse sous-jacente est que les secteurs aux infestations larvaires les plus élevées correspondront sans doute aux zones dans lesquelles l'activité du ravageur sera la plus importante. Cependant, les conditions climatiques hivernales et/ou le broyage des cannes post-récolte pourront diminuer ce risque. En effet, bien que la larve de pyrale résiste très bien au froid, un hiver doux et pluvieux amènera au développement de pathogènes sur les larves, ce qui pourra amener à une réduction des populations au printemps.



Le broyage des cannes de maïs en post-récolte, suivi de leur enfouissement, constitue un élément de prophylaxie efficace pour abaisser le nombre de larves hivernantes dans les parcelles, et donc le risque pour la campagne suivante.



Bilan autres ravageurs début de cycle

Géomyze : attaques fortes sur les premiers semis de fin avril.

Vers Gris : ravageur plutôt rare en Bretagne. Il a cependant fait des dégâts assez importants et difficiles à maîtriser notamment sur les semis autour du 20 mai.

Corvidés : des attaques toujours signalées

Chrysomèle du maïs (*Diabrotica virgifera virgifera*)

La chrysomèle des racines du maïs est un insecte invasif originaire du continent américain introduit en Europe dans les années 90 qui s'est largement répandu, notamment dans les pays de l'Europe de l'Est (Cf. photo n°1). Malgré la mise en place de mesures visant son éradication puis son confinement, cet insecte est aujourd'hui présent et installé en France (Alsace, Rhône-Alpes...). Les dégâts qu'il occasionne aux racines de la plante de maïs, à laquelle il est inféodé, peuvent dans certaines conditions (stress hydrique ; verse en végétation), pénaliser fortement les cultures et leurs rendements. Classé comme organisme de quarantaine par l'Union Européenne, des évolutions réglementaires européennes et françaises ont conduit au cours de l'année 2014 à la sortie de ce statut et donc à l'abrogation des mesures de lutte obligatoires de *Diabrotica virgifera virgifera* (DVV). Afin de poursuivre la lutte contre le développement de ce parasite en France mais aussi de suivre son évolution sur le territoire, la surveillance se poursuit via le réseau d'épidémiologie-surveillance en lien avec le suivi organisé chaque année par le Gnis au niveau national.

Au cours de la campagne 2023, la surveillance a été réalisée par la FREDON Bretagne. Pour cela, 5 pièges ont été disposés dans des parcelles en monoculture de maïs se trouvant à proximité des axes de communications (routes nationales, aéroports, ...) qui pourraient être des points d'entrées de DVV. Au final, comme par le passé, aucune chrysomèle n'a été piégée sur la région Bretagne.



Photo n°1 : *Diabrotica virgifera virgifera* (DVV)

Bilan désherbage

À partir du 15 mai, nous avons connu une période sèche et venteuse pendant plusieurs semaines ce qui a rendu difficiles les interventions de désherbage, chimique ou mécanique, avec peu de créneaux pour intervenir en bonnes conditions. Du côté des adventices la pression des ray-grass et des PSD est très importante et s'accroît chaque année.

ABONNEMENT BSV

Vous pouvez retrouver l'ensemble des BSV Grandes Cultures sur les sites internet suivants :

Le site de Fredon Bretagne :

<https://fredon.fr/bretagne/publications/bsv>

Le site de la Chambre d'Agriculture de Bretagne :

<https://bretagne.chambres-agriculture.fr>

Le site de la DRAAF Bretagne :

<https://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr>

L'ensemble des observations contenues dans ce bulletin a été réalisées par les partenaires suivants :
CRA BRETAGNE, FREDON BRETAGNE, FMC.

Direction de Publication
Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne
ZAC Atalante Champeaux 35 042 RENNES
Contact : Claire Ricono
Animatrice inter-filières - Tél : 02 97 46 22 41

Rédigé par :
FREDON Bretagne
5, Rue A. de St Exupéry
35235 THORIGNE FOUILLARD
Contact : Damien Leclercq
Animateur Grandes Cultures - Tél : 02 23 21 21 17

Comité de Relecture :
Arvalis-Institut du Végétal, Chambres d'Agriculture de Bretagne,
DRAAF-SRAL, Terres Inovia

Pour recevoir gratuitement les BSV :

Inscrivez-vous sur le site de la chambre d'agriculture de Bretagne :

[Formulaire pour envoi de mail](#)

Ou contactez par mail l'animateur Grandes Cultures :

Mail : Damien.leclercq@fredon-bretagne.com

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre Régionale d'Agriculture dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations réalisées eux-mêmes dans leurs cultures et/ou sur les préconisations de bulletins techniques.

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, de l'environnement et de la santé, avec l'appui financier de l'Office Français de la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Eco-phyto.